



naturalisation d algerien ancien combattant

Par **yassou**, le **01/11/2010** à **10:18**

mon pere ne en 1913 a alger a ete enrole dans l armee francaise en 1935 pour la 2me guerre mondiale et a ete fait prisonier par les allemands ..de part sa calite d anciens combattants est ce qu il avait droit a la nationnalite francaise automatiquement?et si c est oui est ce que je peut pretendre de droit a la nationnalite francaise
.merci.

Par **Domil**, le **01/11/2010** à **12:54**

Il n'avait pas droit automatiquement à la nationalité française puisqu'il était Français (tous les Algériens étaient Français avant l'indépendance)
Il aurait fallu qu'il fasse des démarches volontaires pour rester Français après l'indépendance.

Vous ne pouvez prétendre à la nationalité française au simple prétexte que votre père est ancien combattant